



PROGRAMME DEVENIR ACTEUR SST



PRÉ-REQUIS : Aucun pré-requis n'est exigé pour suivre cette formation.

OBJECTIFS de la FORMATION

Le SST est un salarié de l'entreprise qui sera capable :

- 1/ D'intervenir face à une situation d'accident du travail,*
- 2/ De contribuer à la prévention des risques professionnels dans son entreprise.*

CADRE DE L'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ :

L'activité de Sauveteur Secouriste du Travail s'exerce par le salarié, en complément de son activité professionnelle, au sein d'une entreprise ou d'un établissement tiers dans lequel il intervient.

Cette mission répond aux obligations fixées par le code du travail qui impose à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (*Art. L.4121-1*) ainsi qu'à l'obligation d'organisation des secours (*Art. R.4224-16*) et la présence de secouristes (*Art. R.4224-15*). L'action du SST s'intègre également dans les obligations faites à l'employeur en matière de prévention des risques professionnels. Elle s'exerce dans le respect des conditions définies par l'entreprise, organisme ou établissement dans lequel il intervient.

Cette formation porte donc sur 2 Domaines de Compétences :

Domaine de compétence 1 : *Être capable d'intervenir face à une situation d'accident*

Domaine de compétence 2 : *Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.*

DURÉE TOTALE :

14 heures en présentiel. *Il convient d'ajouter, le cas échéant, le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession.*

NOMBRE DE STAGAIRES :

De 4 personnes minimum à 10 personnes maximum
ou se faire en inter-entreprises (*voir calendrier sur notre site*)

ENCADREMENT DE LA FORMATION :

La formation est dispensée par un Organisme de Formation qui est habilité par l'INRS pour former des SST et est encadrée par un formateur titulaire du certificat « formateur SST » valide.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES et ÉVALUATIONS FORMATIVES :

Le stage s'appuie sur une méthode active : interrogative, démonstrative et applicative avec des exposés, débats. Les évaluations formatives seront faites à partir de QCM, démonstrations, mises en situations d'accident simulés...

SUPPORTS :

Un aide-mémoire, un macaron SST et un certificat SST.

VALIDATION :

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives, dans leur intégralité, peuvent prétendre à l'obtention du certificat de SST.

La validité de ce certificat national est fixée à 2 ans et la prolongation de celui-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (*MAC SST*) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives de celui-ci.

MODE DE VALIDATION :

Un certificat de SST sera délivré par l'entité habilitée.

PROGRAMME de ces deux jours

Première demi-journée :

Présentation de la formation et de son organisation,

Le Sauveteur Secouriste du Travail : situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise :

- Identifier le cadre juridique du rôle du SST,
- Délimiter son champ d'intervention en matière de secours.

Les notions de base en prévention des risques professionnels :

Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise :

- S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise,
- Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans l'entreprise.

La prévention des risques professionnels :

Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail :

- Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées,
- Déterminer des risques et leurs dommages potentiels.

Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention :

- Supprimer ou, à défaut, réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement,
- Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée et proposer, si possible, des pistes

Deuxième demi-journée :

Protéger de façon adaptée :

- Mettre en œuvre les mesures de protection dans le processus d'alerte aux populations,
- Identifier les dangers persistants, les personnes exposées et un moyen de protection.

Examiner la victime :

- Reconnaître les signes indiquant que la vie de la victime est menacée,
- Reconnaître les autres signes affectant la victime,
- Prioriser les actions à réaliser / des signes décelés et du résultat à atteindre.

Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours adaptés au plus près de la victime :

- Définir les différents éléments du message d'alerte,
- Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours en choisissant la personne la plus apte ou alerter soi-même.

Secourir de manière adaptée :

- Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer,
- Réaliser l'action ou les actions choisies en respectant la conduite à tenir,
- Surveiller; jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite, si besoin.

Les 8 atteintes à la santé qui seront abordées :

La victime saigne abondamment, la victime s'étouffe, la victime se plaint d'un malaise, la victime se plaint de brûlures, la victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements, la victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment, la victime ne répond pas mais elle respire et la victime ne répond pas et ne respire pas.

Troisième demi-journée : les actions « secourir » (suite)

Quatrième demi-journée : les actions « secourir » (suite et fin),

Mise en place des épreuves certificatives.

Durée : 2 heures

HANDICAP :

Merci de contacter notre référent au **06.63.02.59.25**
afin de déterminer si des adaptations sont envisageables .

Pour plus d'informations,
visitez notre site internet à l'adresse suivante :

www.tremat-formation.fr

Inscription par mail à sylvie@tremat-formation.fr
ou par téléphone au 06.63.02.59.25

*Un délai d'au moins 15 jours est nécessaire
pour la mise en œuvre des formations.*

Tarif à partir de 1 300,00 € net de taxes
150,00 € par personne en inter-entreprises

MODALITÉS DE CERTIFICATION :

Deux épreuves certificatives sont organisées :

ÉPREUVE CERTIFICATIVE n° 1

Elle est réalisée, à partir, de la mise en place d'une situation d'accident du travail simulée, suivie le cas échéant, d'une analyse avec le formateur.

Le candidat devra montrer sa capacité en mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à une situation proposée.

ÉPREUVE CERTIFICATIVE n° 2

Avec comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve n° 1, le candidat devra répondre à un questionnaire simple, portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST et ses compétences en matière de prévention.

EIRL LAMBERT Sylvie - 14, chemin de Ravareil - 69560 TERNAY
Tél. : 06.63.02.59.25 - sylvie@tremat-formation.fr
SIRET 527 938 047 000 26 - APE 8559 A